



Comité national de réflexion éthique sur l'expérimentation animale

(Articles R. 214-134 à 136 du code rural et de la pêche maritime)

Séance plénière du 05 mars 2024

Relevé de décisions

Ont participé, sous la présidence de Pierre MORMEDE :

Membres titulaires et suppléants : Tiffany BOYER (DGAL), Jean-Claude DESFONTIS, Nicolas DUDOIGNON, Bijan GHALEH, Patrick GONIN, Nicolas GUY, Patricia LORTIC, Véronique MARY, Valérie NIVET-ANTOINE, Emmanuel PICAVET, Laurent PINON (DGRI), Amélie ROMAIN, Michel TARPIN

Secrétariat : Karim MESBAH, Christophe JOUBERT

Membres excusés : Edwige AUCHARLES, Sarah BONNET, Soufiane BRUN (DGAL), Raphaël LARRÈRE,

Ordre du jour

1. Présents/absents
2. Validation de l'ordre du jour
3. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 8 décembre 2023
4. Bilan du CNREEA pour 2023
5. Groupe de travail « bilan des comités d'éthique »
6. Groupe de travail sur la relation entre éthique et science dans l'évaluation éthique
7. Echanges sur la formation des membres des CEEA avec la CNEA et le FC3R
8. Réalisation des audits opérationnels des CEEA
9. Modification du décret et du règlement intérieur
10. Points divers

1. Présents/absents

Le quorum atteint, la séance plénière débute à 10h05.

2. Validation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

3. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 8 décembre 2023

Le relevé de décisions de la séance du 8 décembre 2023 est approuvé.

4. Bilan du CNREEA pour 2023

Le bilan d'activité 2023 du CNREEA est validé. Il sera diffusé à la CNEA et publié sur le site du MESR.

5. Groupe de travail « bilan des comités d'éthique »

L'enquête de conformité des CEEA est en cours, avec une date limite de réponse au 18 mars. Une relance a été envoyée pour avoir les retours dans les délais. Ensuite les données seront traitées par le MESR pour l'audit, puis fournies au CNREEA pour établir le bilan d'activité 2023 des CEEA.

Le questionnaire ne devrait plus être modifié pour les prochaines années. Ceci permettra, i) de le proposer très tôt chaque année et ii) que les CEEA puissent mettre en place des outils de collecte des données ce qui facilitera le renseignement du questionnaire.

6. Groupe de travail sur la relation entre éthique et science dans l'évaluation éthique

Le document de travail élaboré par le groupe dédié est passé en revue et différents points ont été discutés :

- Le périmètre du document : Les projets scientifiques, d'enseignement et requis par la loi.
- Le traitement du remplacement selon les critères de la réglementation : hors du périmètre des vertébrés, des céphalopodes et selon le stade.
- La « granulométrie » des évaluations scientifiques selon les organismes (par exemple l'ANR) et comment ceux-ci traitent l'utilisation d'animaux dans les projets vis-à-vis des considérations éthiques.
- L'importance pour le CEEA d'avoir des éléments scientifiques précis pour une bonne appréciation de la balance dommages/avantages
- La composition des CEEA avec notamment les recommandations sur le profil du « non spécialiste ».

A partir de ces éléments, le document sera retravaillé par le GT et présenté lors de la prochaine plénière.

7. Echanges sur la formation des membres des CEEA avec la CNEA et le FC3R

Un travail avec le FC3R, la CNEA et le CNREEA a été initié suite à la publication en décembre 2023 de la recommandation sur la formation des membres des comités d'éthique.

Le projet consiste à mettre en place un programme de formation en ligne. Le FC3R serait l'opérateur mais souhaite un accompagnement du projet. Jean-Claude Desfontis assurera l'accompagnement du projet pour le CNREEA.

8. Réalisation des audits opérationnels des CEEA

La cellule AFiS du MESR a présenté le processus et la grille d'audit opérationnel qui ont été mis en place en 2023 et éprouvés sur 10 CEEA.

Aujourd'hui, un vadémécum est en cours de rédaction pour définir les différents critères d'audit selon les attendus réglementaires et les recommandations applicables.

Le document sera soumis au CNREEA avant la prochaine réunion plénière. La question d'une participation de membres du CNREEA aux audits opérationnels sera étudiée à la prochaine mandature

9. Modification du décret et du règlement intérieur

Les modifications de la réglementation sont de la compétence de la CNEA. Ce point vise à informer le CNREEA sans attente de décision de sa part.

Une modification du code rural et de la pêche maritime est en cours et elle portera sur :

- 1) L'article R 214-90 relatif à l'origine des animaux
- 2) L'article R214-137 relatif aux dispositions communes entre la CNEA et le CNREEA

10. Points divers

La Cellule AFiS a présenté l'historique et la situation sur l'action en justice de Transcience concernant l'abrogation d'autorisation de 18 projets. Le tribunal administratif a décidé d'annuler 10 autorisations de projets pour absence d'agrément du comité d'éthique à date d'émission de l'avis éthique.

La séance est levée à 16h05

- : - : - : - : - : - : - : -

Abréviations les plus utilisées dans les documents du CNREEA

AR : appréciation rétrospective

Cellule AFiS : cellule du MESR en charge de l'utilisation des animaux à des fins scientifiques

CE ou CEEA : Comité d'éthique en expérimentation animale

CNEA : Commission nationale pour la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques (CNPAFiS) (ex Commission nationale de l'expérimentation animale)

CNREEA : Comité national de réflexion éthique sur l'expérimentation animale

DGAL : Direction générale de l'alimentation (MASA), dont dépend l'expérimentation animale (sous-direction de la santé et du bien-être animal, bureau du bien-être animal)

DGRI : Direction générale de la recherche et de l'innovation du MESR

FC3R (centre France 3R) : Structure nationale de référence pour les questions relatives aux '3R' (remplacer, réduire, raffiner) en expérimentation animale

MASA : Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire ; ex MAA, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation ; appelé également « ministère chargé de l'agriculture »

MESR : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, dont dépend l'expérimentation animale (département des pratiques de recherche réglementées), également appelé « ministère chargé de la recherche »

SBEA : Structures chargées du bien-être des animaux

- :- :- :- :- :- :- :- :-